



SCOLARISATION DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2005, 2008, 2010

Étude relative au devenir des enfants
adoptés en France et à l'international

**Département d'Études, de Recherches et d'Observation –
CREAI de Picardie**

**Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) –
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale**

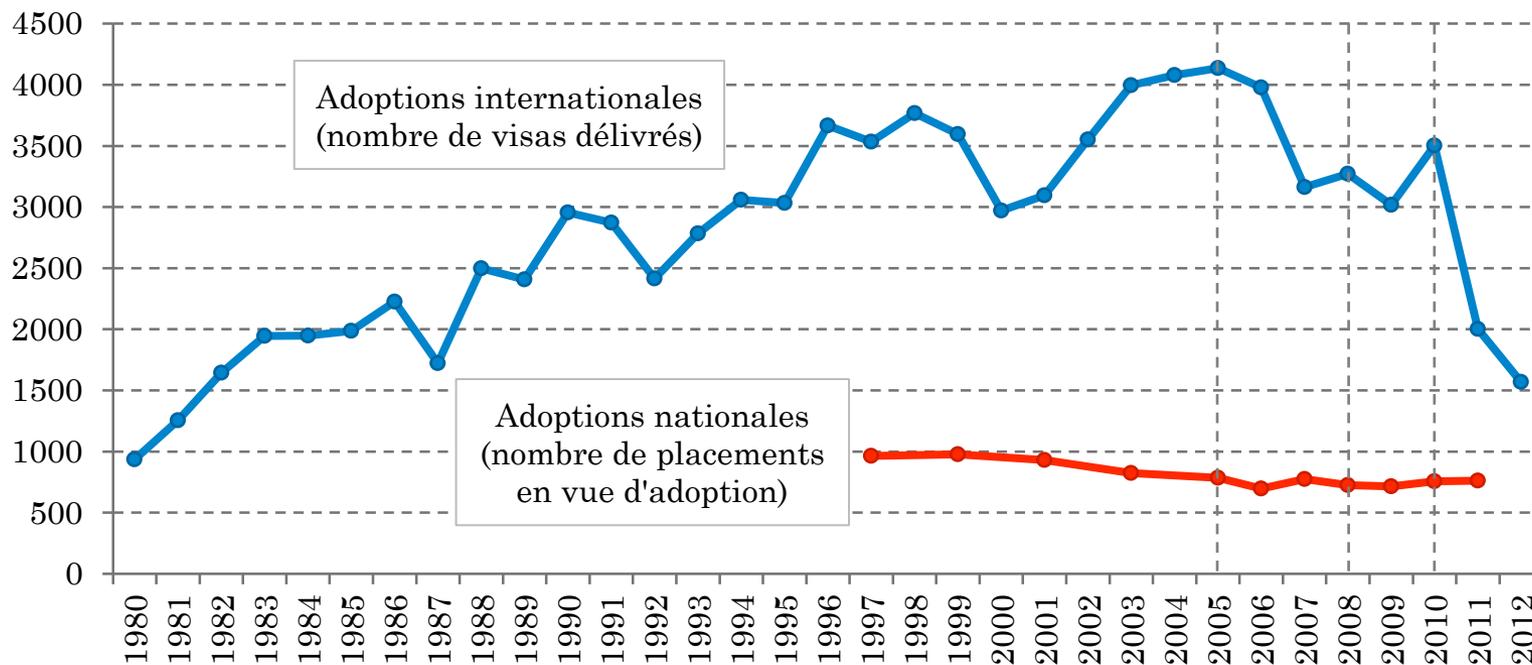
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Objectif global sur **l'intégration familiale, sociale, scolaire de l'enfant et sur son développement**
- Objectifs spécifiques axés sur un **repérage des éventuelles difficultés rencontrées par les enfants et leur famille**
- Identification des **éléments positifs et négatifs des dispositifs d'accompagnement**
 - Dans un but de **prévention des risques** et d'**amélioration du processus d'adoption**
 - **Définition de recommandations** en termes de préparation des enfants et des adoptants et d'accompagnement après l'arrivée de l'enfant



OBJECTIFS EN LIEN AVEC LES ÉVOLUTIONS IMPORTANTES DE L'ADOPTION

Evolution du nombre d'adoptions nationales et internationales (1980-2012)



*Sources : Enquêtes sur la situation des pupilles de l'État, DGAS puis Oned
Ministère des Affaires Étrangères, MAI puis SAI*



UNE MÉTHODOLOGIE COMPLÉMENTAIRE

- **Questionnaire** détaillé aux parents ayant adopté en 2005, 2008 ou 2010
 - 400 réponses, soit plus de deux-cinquièmes des personnes ayant reçu le questionnaire
 - Échantillon représentatif de l'ensemble des adoptions
- **Entretiens** auprès de 27 personnes concernées par l'adoption
 - Institutions en charge de l'adoption
 - Organismes Autorisés pour l'Adoption
 - Associations d'adoptés et de parents adoptifs
 - Consultations spécialisées
 - Associations de soutien aux familles



QUESTIONNAIRE AUX FAMILLES

Dix parties thématiques :

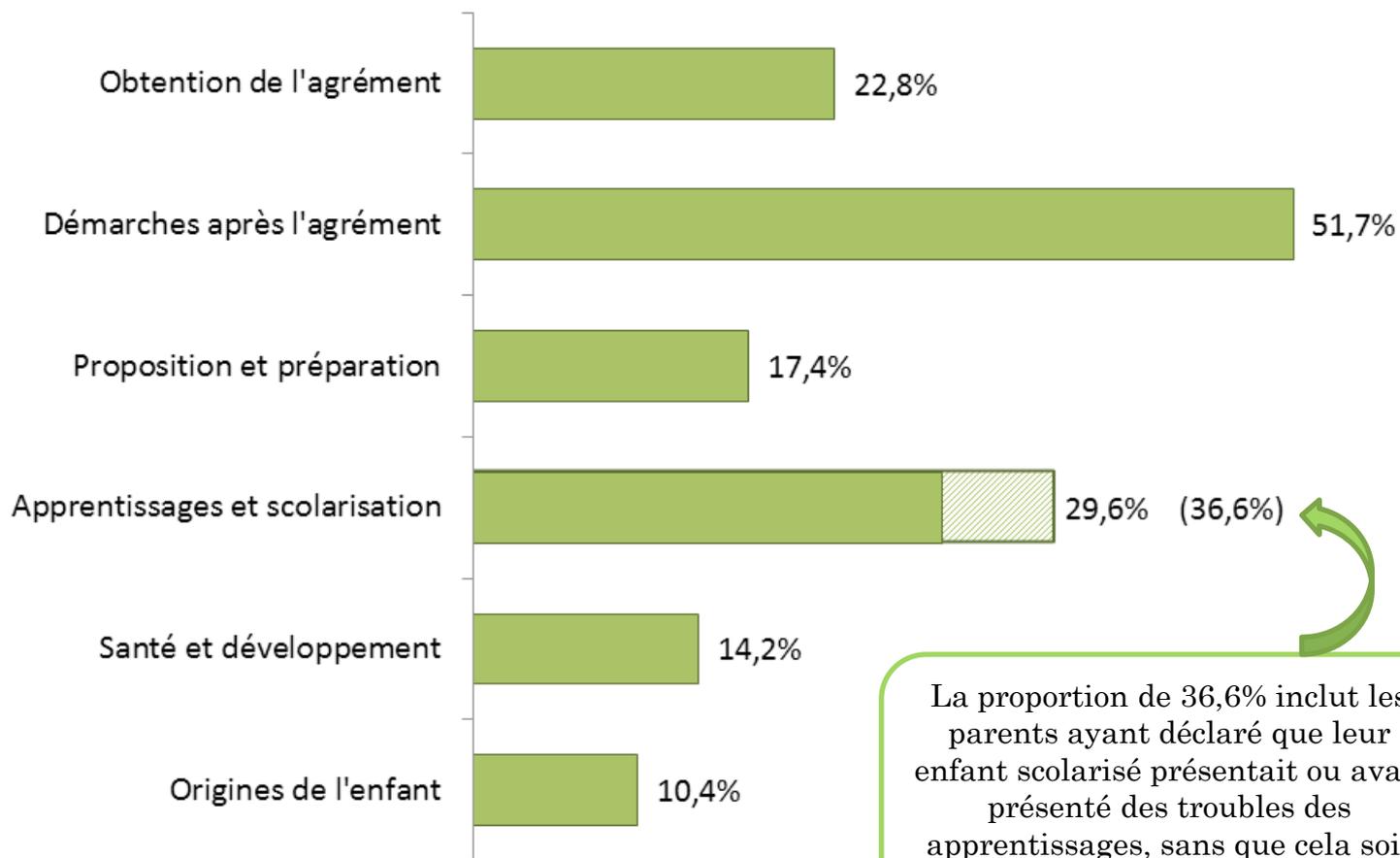
- " L'enfant que vous avez adopté "
- " Vous et votre famille "
- " Obtention de l'agrément d'adoption et évaluations préalables "
- " Les démarches d'adoption après l'agrément "
- " Proposition et préparation à l'adoption de votre enfant "
- " Après l'arrivée de votre enfant dans votre maison "
- " **Apprentissages et scolarisation** "
- " Santé et développement de votre enfant "
- " Votre enfant et ses origines "
- " L'intégration familiale et sociale de votre enfant "

Des questions fermées et quatre questions ouvertes :

- difficultés rencontrées en lien avec cette thématique
- informations et accompagnements proposés par les professionnels et utiles
- informations et accompagnements auxquels ils ont eu recours d'eux-mêmes
- outils ou aides auxquels ils n'ont pas eu accès et dont ils auraient eu besoin



PARENTS – DIFFICULTÉS AU COURS DES DÉMARCHES ET APRÈS L'ADOPTION

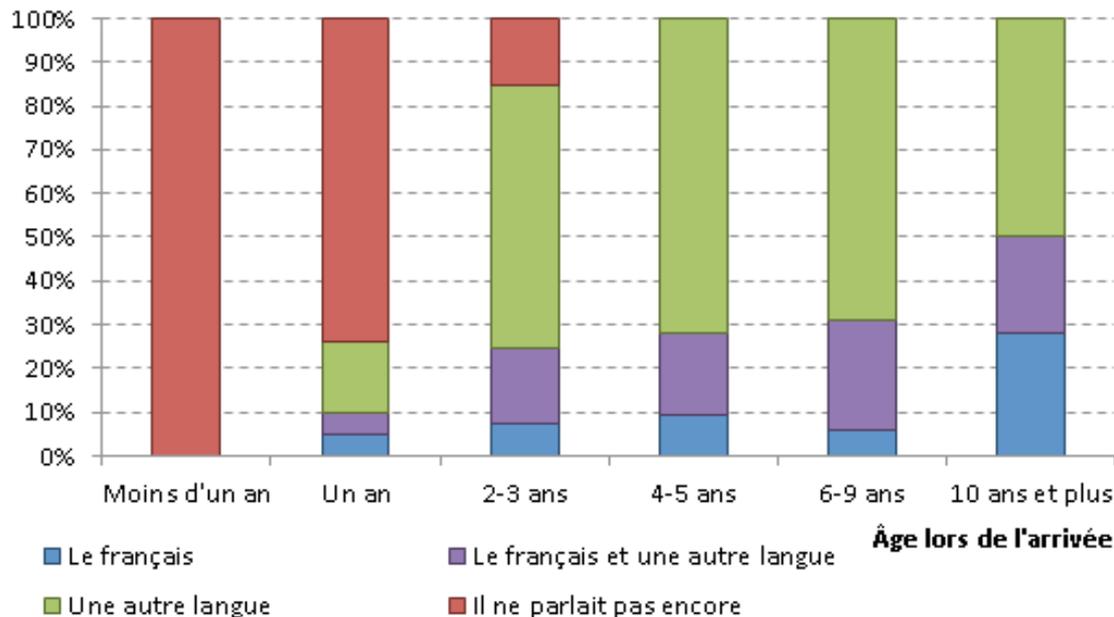


La proportion de 36,6% inclut les parents ayant déclaré que leur enfant scolarisé présentait ou avait présenté des troubles des apprentissages, sans que cela soit vécu comme une « difficulté »



LANGUE PARLÉE À L'ARRIVÉE

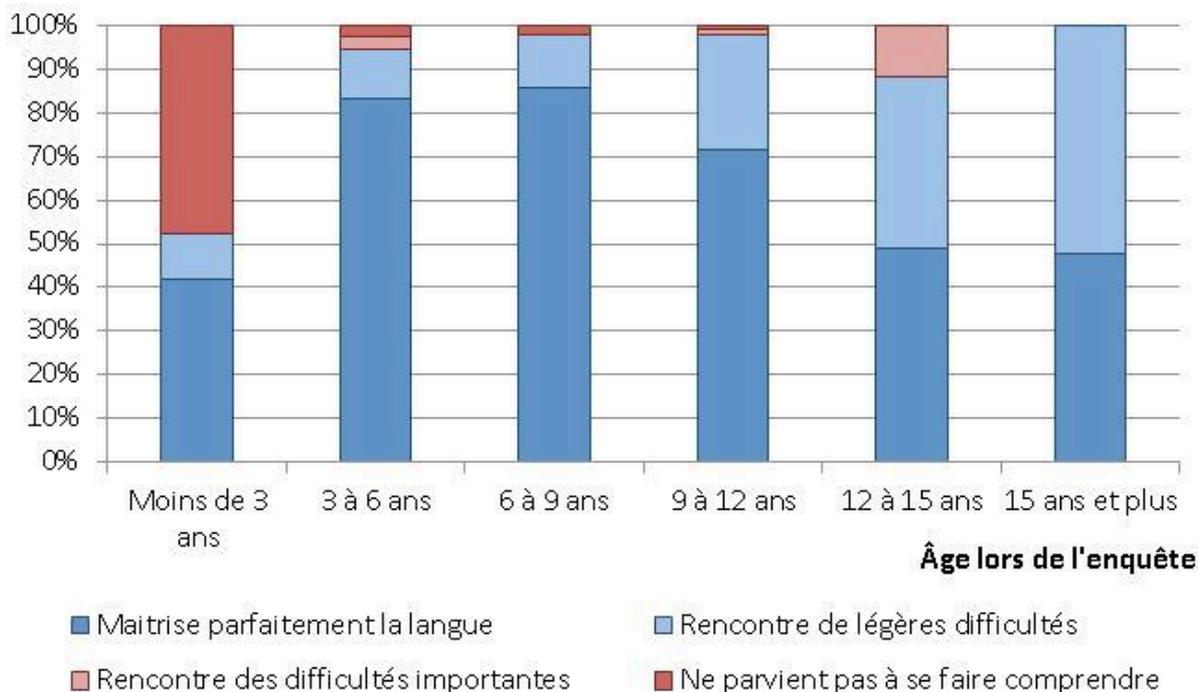
- 1 enfant sur 2 : langage non acquis lors de l'arrivée
 - 2,8 mois pour formuler les premiers mots, 97% en français
 - 17,4 mois pour construire des phrases en français
- 1 enfant sur 3 : parle uniquement une autre langue
 - 6,3 mois pour construire des phrases en français
- 15% parlent le français, dont 2/3 une autre langue



Âge moyen des enfants lors de leur adoption : 2,9 ans.

La moitié a moins de 2 ans lors de son arrivée.

USAGE DE LA LANGUE À L'ENQUÊTE



3 ans ou plus :

- 78% maîtrise
- 18% légères difficultés
- 2% difficultés importantes
- 2% ne se font pas comprendre

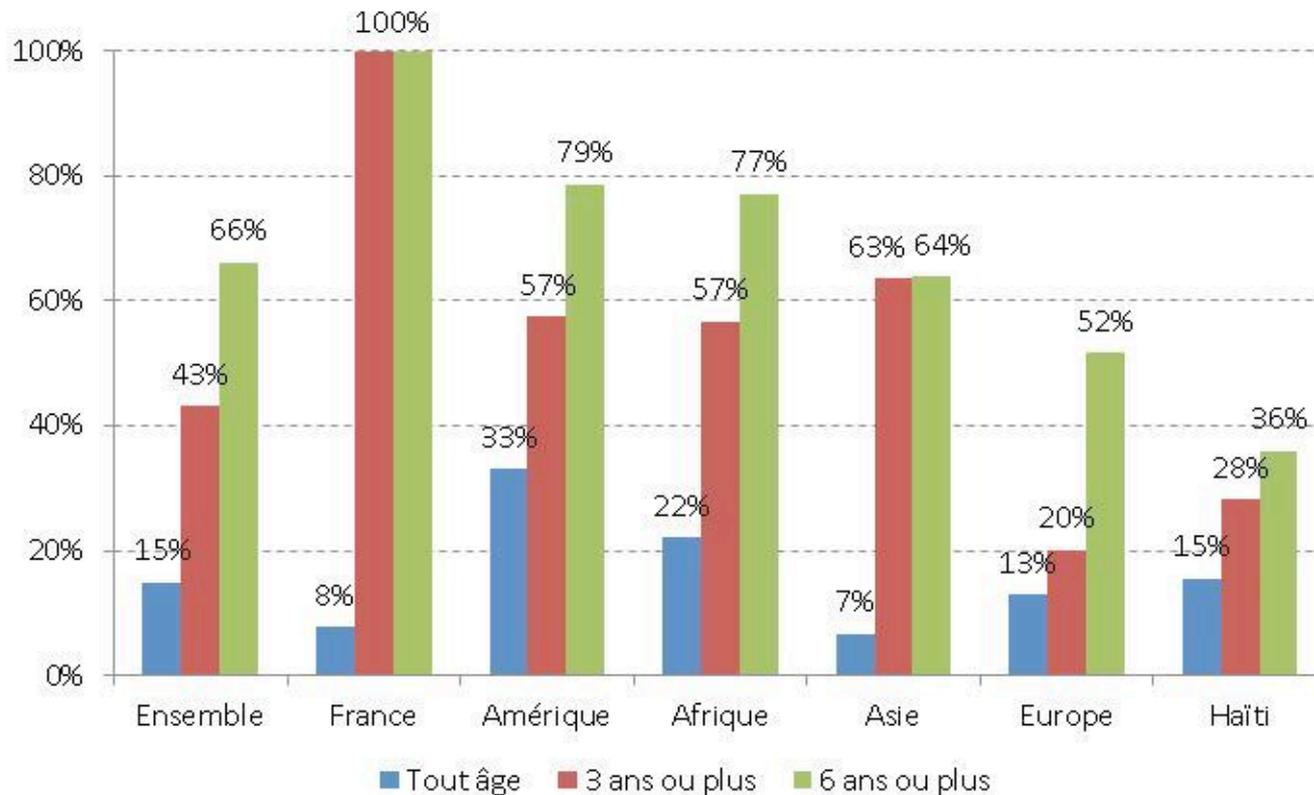
Difficultés :

- 57% parlaient une autre langue, 15% deux langues (++) Letton, Amharique, Ukrainien; -- Chinois, Malgache)
- 6 ans ou plus lors de l'arrivée : 56% des enfants en difficulté contre 20% pour les enfants arrivés plus jeunes



SCOLARISATION AVANT L'ARRIVÉE

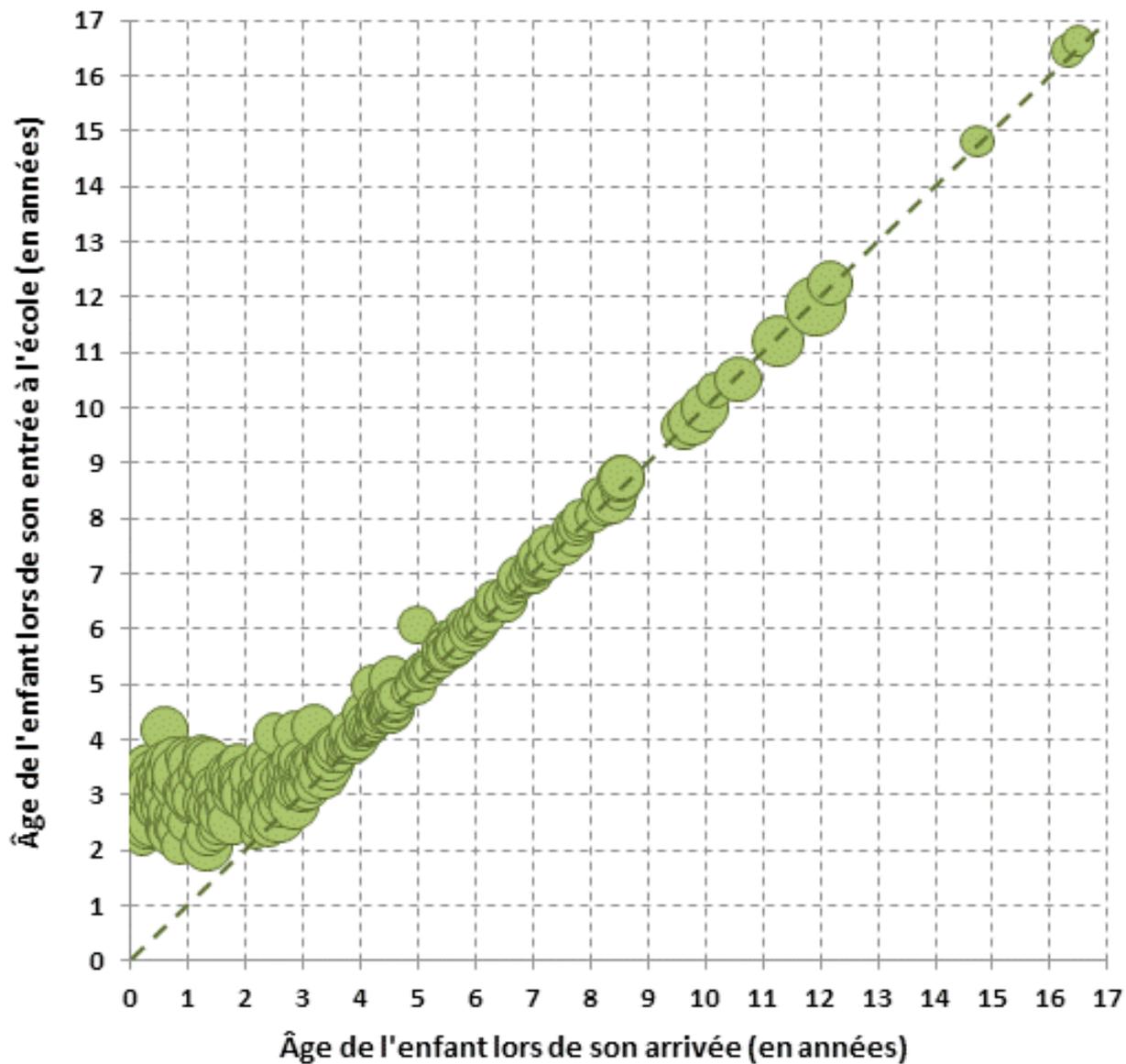
- 15% scolarisés avant leur adoption



- Durée moyenne de scolarisation : 2,1 ans
- Durée inférieure à un an pour plus de la moitié (53%)



ENTRÉE À L'ÉCOLE APRÈS L'ADOPTION



ENTRÉE À L'ÉCOLE APRÈS L'ADOPTION

- 12% non scolarisés à l'enquête
- L'entrée à l'école se fait en moyenne près de 14 mois après l'arrivée
 - ≥ 6 ans à l'arrivée : 24 jours ; 64% moins d'un mois
 - 3-6 ans à l'arrivée : 2,2 mois ; 36% moins d'un mois
 - < 3 ans à l'arrivée : 2 ans 39%, 3 ans 58%, 4 ans 3%

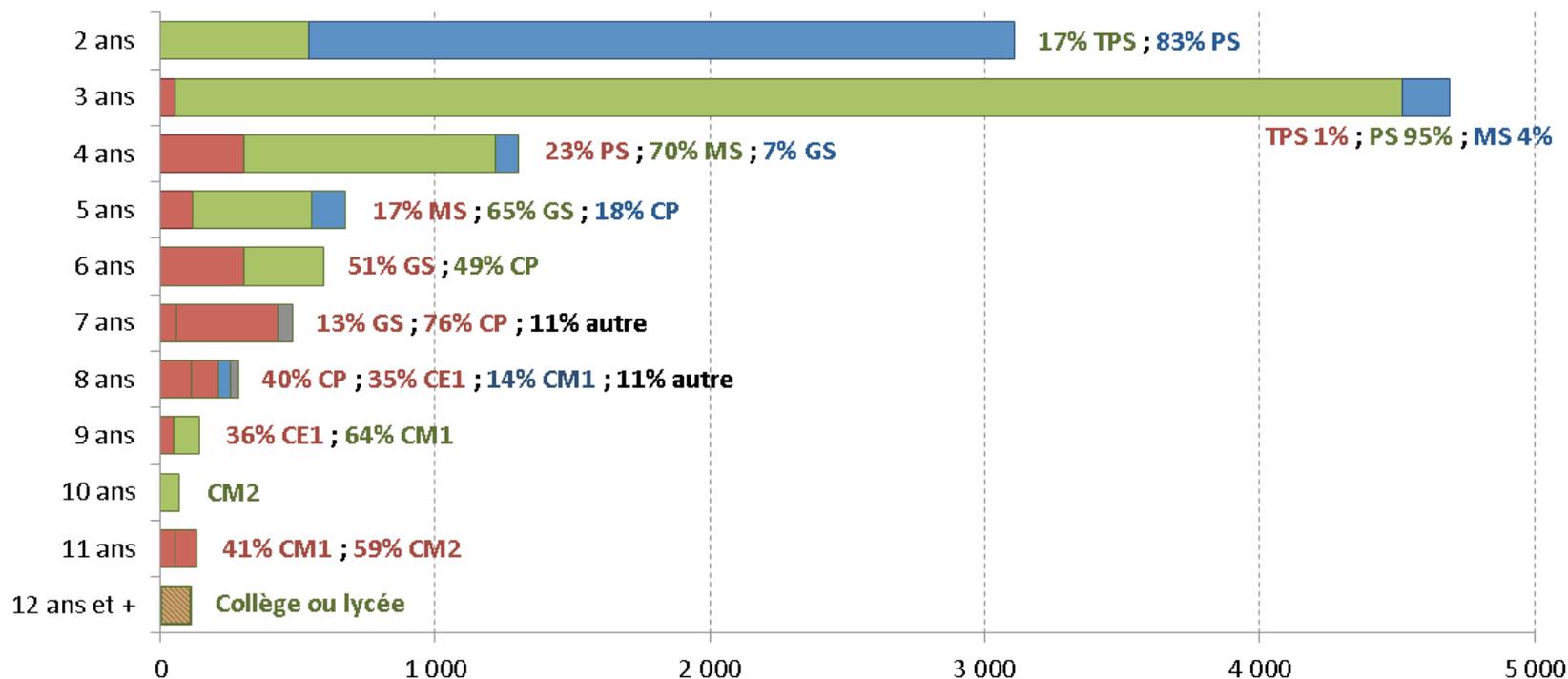
En France, le taux de scolarisation à 2 ans est de :
24,5% en 2005 ; 18,1% en 2008 ; 13,6% en 2010

- Âge d'entrée à l'école après l'adoption
 - moins de 3 ans : 27%
 - entre 3 et 6 ans : 57%
 - entre 6 et 10 ans : 13%
 - 10 ans ou plus : 3%



ENTRÉE À L'ÉCOLE APRÈS L'ADOPTION

1ère classe d'inscription après l'adoption selon l'âge d'entrée à l'école



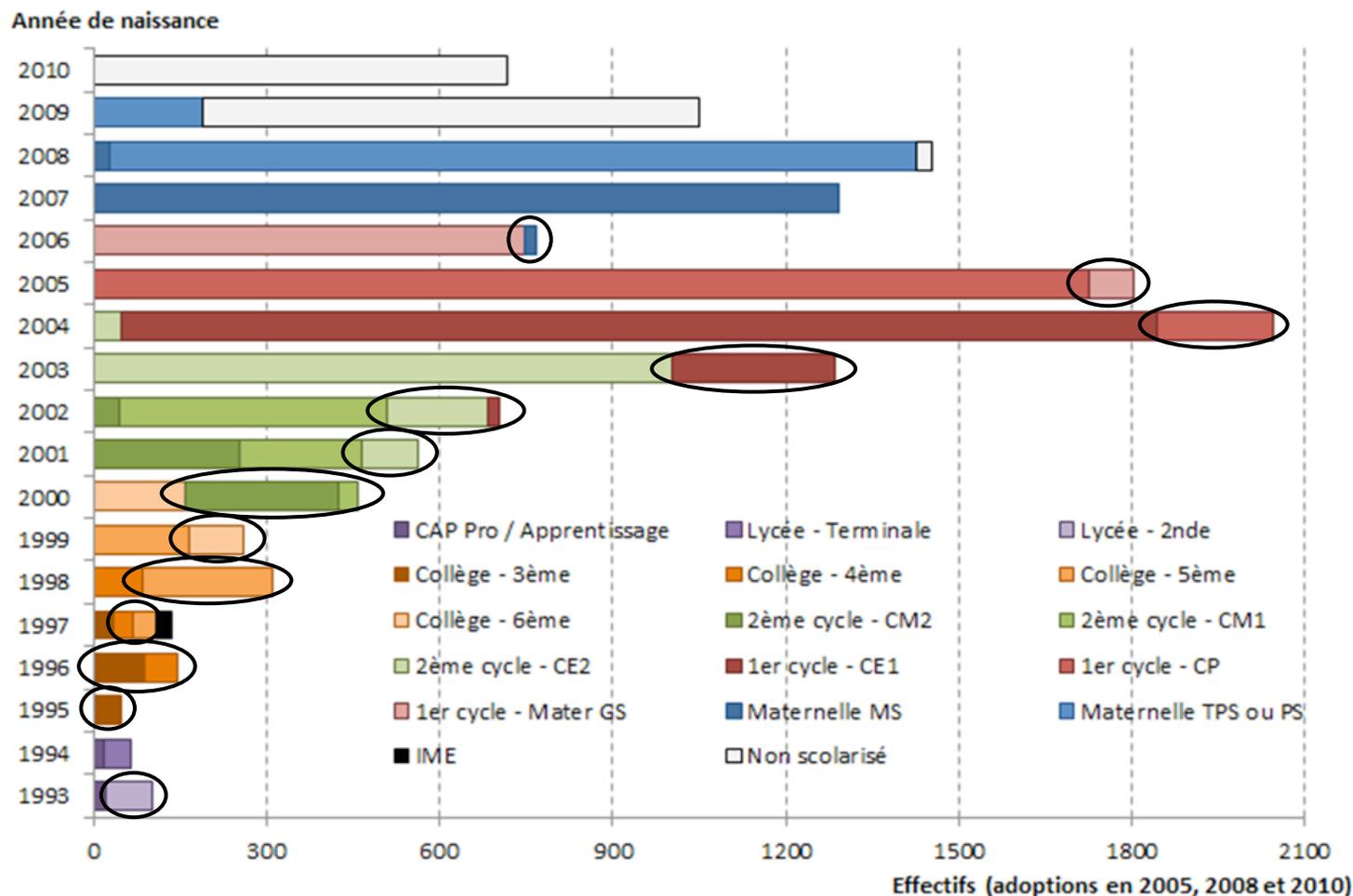
- Une majorité de classes en lien avec l'âge des enfants
 - 14% dans une classe de niveau inférieur à leur âge
 - 2% dans une classe ou avec un dispositif spécifique pour élèves non francophones
- 11% de modifications en cours d'année



Une adaptation de l'Éducation Nationale faible



SCOLARISATION AU 1^{er} SEMESTRE 2012

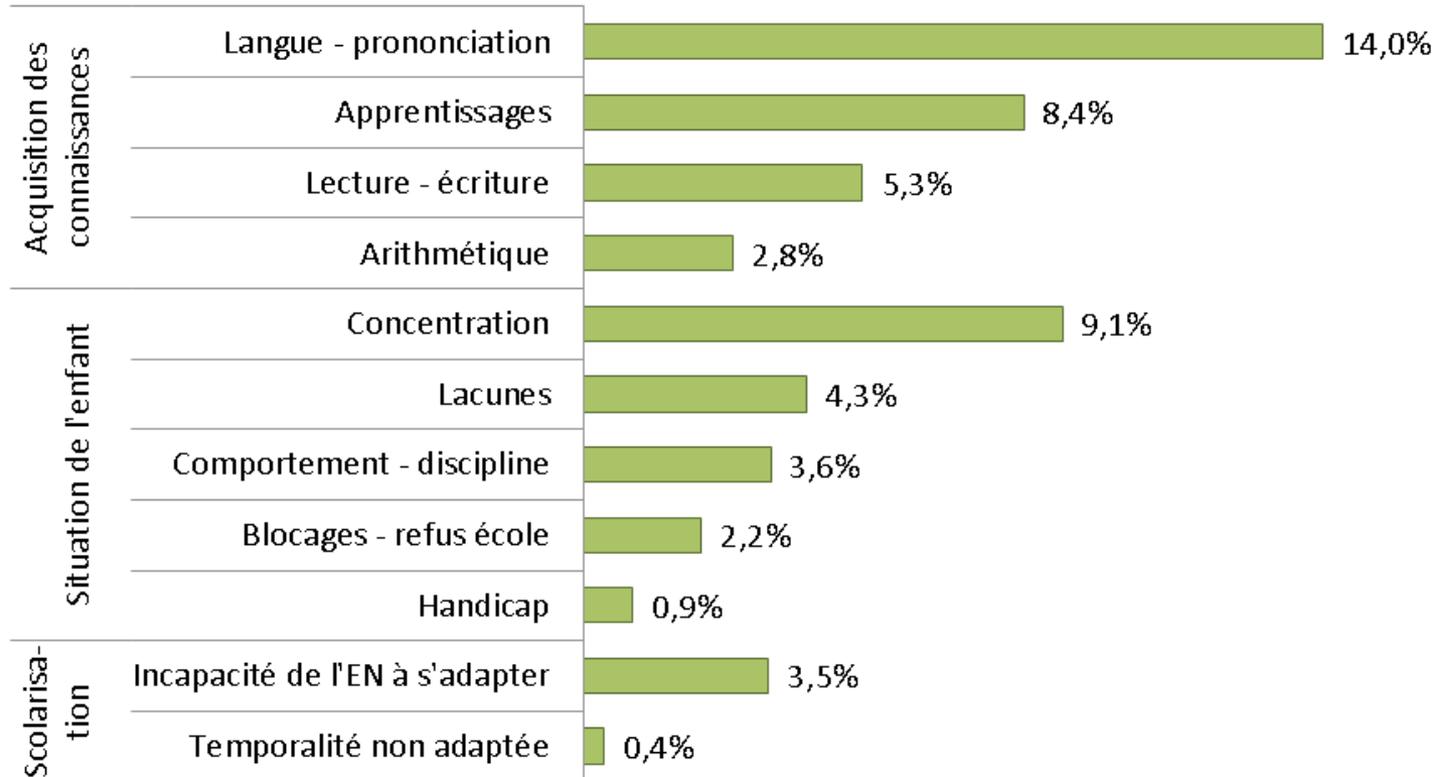


- 18% des adoptés présenteraient un retard, dont :
 - 2,5% en maternelle, 19,4% en primaire, 57% au collège
- 12% ont (ou ont eu) un accompagnement d'un RASED



DIFFICULTÉS EN LIEN AVEC LES APPRENTISSAGES ET LA SCOLARISATION

- Aucune difficulté (enfants scolarisés) : 63,4%
- Au moins une difficulté (enfants scolarisés) : 36,6%



DIFFICULTÉS EN LIEN AVEC LES APPRENTISSAGES ET LA SCOLARISATION

Les difficultés sont plus prégnantes pour les enfants :

- adoptés après l'âge de 3 ans *versus* avant 3 ans
- parlant le français avant leur adoption
- originaires d'Amérique ou d'Europe *versus* Haïti / Asie
- dont les parents adoptifs sont âgés lors de l'adoption
- dont les parents sont de niveau social élevé
- ayant des frères et sœurs non adoptés précédemment
- ayant été adoptés suite à une démarche individuelle
- non scolarisés avant l'adoption
- scolarisés moins de 3 mois après leur arrivée
- scolarisés dans une classe du cycle 2



PRÉCONISATIONS EN LIEN AVEC LA SCOLARISATION

Constats :

- Des difficultés importantes au cours de la scolarisation, notamment lors de l'intégration scolaire de l'enfant.
- Pour les enfants non francophones d'âge scolaire, un besoin de plusieurs mois pour s'exprimer clairement et réussir à comprendre les enseignements proposés.
- Des enfants d'origine étrangère n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine ou ayant eu une scolarisation succincte.
 - Des acquisitions bien souvent inférieures à celles des enfants de leur âge scolarisés en France.
 - Des bases manquant pour pouvoir suivre correctement et ne pas accumuler de retard.
- Peu d'aménagements proposés par l'Éducation nationale pour s'adapter aux spécificités des enfants adoptés.



PRÉCONISATIONS EN LIEN AVEC LA SCOLARISATION

Propositions :

- Évaluer les capacités de l'enfant par l'école lors de son inscription.
- Dans le cadre de l'adoption internationale, aménager la scolarisation, dans les premiers mois suivant l'inscription scolaire, en fonction des capacités de l'enfant.
- Possibilité de ne pas scolariser l'enfant dans les premiers mois suivant son arrivée, le temps que celui-ci s'adapte à sa nouvelle situation et qu'il acquiert les bases de la langue française.
- Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des professionnels de l'Éducation nationale sur les spécificités de l'enfant adopté au niveau de ses acquisitions et de son histoire.



PRÉCONISATIONS EN LIEN AVEC LA SCOLARISATION

Constats :

- De nombreux parents modifiant leur temps de travail dans les premiers mois suivant l'arrivée de l'enfant. Mais tous ne peuvent pas adapter leurs horaires de travail.
- Des enfants en âge d'être scolarisés ayant besoin de temps pour, si besoin, apprendre la langue française et construire des liens d'attachement avec leur nouvelle famille avant d'intégrer l'école.
- Un congé d'adoption de seulement 10 semaines, contre 16 semaines pour le congé de maternité.

Proposition :

- **Prolonger le congé d'adoption** afin que la durée totale soit au moins identique à celle d'un congé maternité.

